

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Monsieur Philippe DENONFOUX, 1^{er} adjoint.

N°23

Date de Publication
1 AVR. 2021
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
1 AVR. 2021
Date de la convocation
22 mars 2021

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LAFAYSSE, MATEO, MILON, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DE CANEVA, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

Pouvoirs :

Mme LOVERA à Mme LAFAYSSE
Mme LABI-MALAKIAN à Mme SAGAUT
Mme HERVE GENOVESI à Mme VEILEX
Mme VAUTRIN à Mme MATEO

Monsieur Evan DE SOUSA a été élu secrétaire.

Objet : Finances communales. Budget annexe de location de salles de l'Oustau Calendal. Approbation du compte administratif. Exercice 2020.

Monsieur DENONFOUX a été élu pour présider la séance pour l'examen de cette délibération. A sa demande, monsieur MACHERAS DE MONTILLET expose à ses collègues que le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

Section d'exploitation

Dépenses	128 640.77 €
Recettes	76 464.40 €
Solde d'exécution 2020	-52 176.37 €
Déficit reporté 2019	-204 016.96 €
Résultat de clôture 2020	-256 193.33 €

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe de location de salles de l'Oustau Calendal.

Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 29 mars 2021.

Le 1^{er} adjoint,
Philippe DENONFOUX

